



Commune de LACROIX-FALGARDE  
Avenue des Pyrénées  
31120 LACROIX-FALGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15 (dont 4 procurations)

Absents excusés : 4

Date de la convocation : 02 février 2018

Lieu de séance : salle du Conseil Municipal

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 FEVRIER 2018 A 9H30  
PROCES-VERBAL**

**PRESENTS** : Michel CHALIE – Régine ANTIC – Bruno CARNAROLI - Brigitte COUSIN — Thierry DAVID – Viviane ARMENGAUD – Emmanuelle LETHIER – Joël MARQUE (arrivé pour le point 3) – Jean-Daniel MARTY – Sandrine MEGES - Marielle VARGAS

**PROCURATION** : Nadine BARRIERE à Emmanuelle LETHIER - Monique DAVID à Michel CHALIE - Christophe LELONG à Thierry DAVID - Célyne LERIVEREND à Viviane ARMENGAUD

**ABSENTS EXCUSES** : Stéphane CARILLO - Stéphane KOWALSKI – Guilhem PEYRE - André REDON

**SECRETAIRE DE SEANCE** Thierry DAVID

Monsieur le Maire demande aux élus présents de se déclarer en qualité de secrétaire de séance : Thierry DAVID

→ *Adopté à l'unanimité.*

#### **0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à apporter au compte-rendu de la séance du 19 décembre 2017.

Aucune observation.

→ *Adopté à l'unanimité.*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à l'agence postale et au service technique

→ *Adopté à l'unanimité.*

#### **1 – SOLEVAL – AVENNAT N°3 A LA CONVENTION DE SERVICE**

L'agence locale de l'énergie et du climat, SOLEVAL nous a informé que la convention de service de 3 ans arrivait à son terme fin 2017.

Il propose donc l'avenant n°3 (document joint) pour la renouveler.

De plus, il attire notre attention sur le fait qu'à partir de 2018, les conseillers de SOLEVAL se concentreront sur leur mission de base à savoir le suivi des consommations de vos équipements et la remise de rapports assortis de préconisations.

Toute demande d'accompagnement spécifique (projet de construction, de rénovation, éclairage public, surveillance qualité de l'air intérieur, etc.) fera désormais l'objet d'une cotisation forfaitaire supplémentaire de 500€, tel que précisé dans le règlement intérieur (document joint), adopté en assemblée générale réunie en session extraordinaire le 7 décembre dernier. Ce nouveau barème vise à pallier la baisse des subventions qui co-financent cette action, tout en maintenant un montant de cotisation en adéquation avec les besoins de notre commune. Le mode de calcul des cotisations est donné à l'article 3 du règlement intérieur.

Monsieur le Maire propose de :

- Valider l'avenant n°3 à la convention de service de SOLEVAL,
- L'autoriser à signer l'avenant et tous documents afférents
- Désigner un élu référent et propose Stéphane KOWALSKI

→ *Adopté à l'unanimité. Elu référent : Stéphane KOWALSKI*

## **2- CENTRE DE GESTION – MEDECINE PREVENTIVE**

Suite au départ du médecin du travail du Sicoval, nous avons été informés que l'intercommunalité n'était pas en mesure de la remplacer.

Il nous est proposé d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de gestion (CDG). Pour information, le Sicoval a retenu cette solution.

Pour 2018, notre collectivité doit adhérer directement au CDG en appliquant la procédure suivante :

1. Information par écrit des communes souhaitant adhérer au service, au Président Pierre Izard pour formalisation officielle, en indiquant les effectifs concernés, soit 23 agents (stagiaires, titulaires et contractuels),
2. Délibération du conseil municipal accompagnée de la convention au CDG

La convention définit le service rendu (consistance du service dû à l'adhérent, durée des interventions, désignation du médecin et des conditions déontologiques d'intervention, surveillance médicale des agents, action sur le milieu professionnel, etc.).

Elle présente également les obligations de l'adhérent et la charge financière.

Le calcul du coût de l'adhésion correspond au nombre d'agents x le forfait applicable (dans notre cas et étant affilié au CDG, le forfait est de 67€), soit un montant de cotisation pour 2018 de 1 541€ (en comparaison avec le service rendu par le Sicoval, le coût par agent était de 57,80€).

La convention serait conclue jusqu'au 31 décembre de l'année calendaire de sa signature.

Une réflexion sera menée en 2018 sur l'intérêt, en termes d'organisation administrative, logistique et de politique globale de Santé, de ne faire qu'une seule convention d'adhésion pour le Sicoval regroupant également les communes membres adhérentes au service du CDG.

Pour la partie logistique, le CDG propose d'effectuer les visites directement sur les communes. Il est possible de maintenir les visites des agents sur le local du Sicoval.

Monsieur le Maire propose de :

- D'adhérer au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Haute-Garonne
- D'autoriser le Maire à signer la convention et tous documents afférents,
- D'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets 2018.

→ *Adopté à l'unanimité.*

Arrivée de Joël MARQUE à 9h38.

## **3- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE A L'AGENCE POSTALE ET AU SERVICE TECHNIQUE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu du départ à la retraite de l'agent titulaire et de son remplacement par un agent communal, il y a lieu de créer un poste à l'agence postale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe territorial à temps complet (35 heures sur la base temps complet 35h) relevant de la catégorie C au service de l'Agence Postale et au service technique à compter du 12/02/2018.

→ Adopté à l'unanimité.

#### 4- QUESTIONS DIVERSES

##### VENTE DE LA SALLE DES « AMIS DE FREDERIC »

Nous souhaitons vendre la salle des « Amis de Frédéric » afin de collecter des fonds pour les projets communaux dédiés à la jeunesse, afin de respecter l'esprit qui a prévalu à l'origine, à l'achat de cette salle communale.

Selon l'article L2241 du CGCT, l'aliénation peut se faire de gré à gré (l'acquéreur est librement choisi par la commune). Lorsqu'il y a plusieurs acquéreurs, la collectivité peut aussi opter pour l'adjudication (l'attribution du bien à l'acquéreur est publique et c'est le plus offrant qui l'emporte). Pour exemple, il faudra rechercher dans les anciennes délibérations du conseil municipal, la vente de l'ancienne crèche sise à Verte Campagne.

Le conseil municipal indique être d'accord sur le principe des enchères.

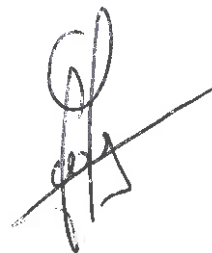
Il est demandé de faire un maximum d'information sur cette vente : mise en ligne, entre autre, sur le site internet de la commune ([www.lacroixfalgarde.fr](http://www.lacroixfalgarde.fr)) pour plus d'efficacité que la gazette.

Séance levée à 9h50

Secrétaire de Séance  
Thierry DAVID



Le Maire  
Michel CHALIE



Affiché en Mairie, à l'emplacement officiel,  
conformément à la réglementation en  
vigueur le... 15 Février 2018 ...  
P.V. n° ..... du .....

pollaire  
